

SAINT-OUEN, LE 19/03/2013

Sommaire :

RETRAIT DU PROJET DE REAMENAGEMENT DES BUREAUX ! NON A LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !.....1
POUR LES TROIS JOURS DE PONTS SUR OMEGAT AUSSI, SIGNED LA PETITION !.....2

**RETRAIT DU PROJET DE REAMENAGEMENT DES BUREAUX !
NON A LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !**

La Direction a présenté en réunion du CHSCT de TIS Saint-Ouen le 5 mars dernier les plans du réaménagement du bâtiment Kappa. Les salariés de l'établissement TIS Saint-Ouen ne seraient plus partagés entre Sigma et Kappa, mais seraient tous casés dans le bâtiment Kappa, après le départ des derniers salariés d'OMEGAT de ce bâtiment. Seules resteraient sur Sigma les plates-formes 'mainlines'. Initialement, lorsque l'établissement de Meudon est arrivé sur Saint-Ouen, les plans d'aménagement du bâtiment Kappa prévoyaient d'y mettre 767 bureaux. Or, la Direction prévoit maintenant d'y mettre 1008 bureaux, soit une augmentation de plus de 30% ! Mais la densité de postes de travail augmenterait bien plus que cela à certains endroits, en particulier au 1^{er} étage.

Comment la Direction est-elle arrivée à mettre sur les plans autant de postes de travail ?

1. En supprimant des meubles de rangement, en particulier des armoires basses qui servent actuellement de séparation entre blocs de bureaux.
2. En mettant des bureaux en zone de second jour, moins bien éclairés par la lumière naturelle.

Les conséquences pour le personnel seraient, entre autres :

- Plus de bruit du fait de l'augmentation de la densité de postes de travail.
- Plus de gêne mutuelle du fait de l'absence de séparation entre blocs de bureaux voisins à certains endroits. Les collègues placés dos à dos ne devront pas reculer leurs sièges en même temps !
- Plus de difficulté pour trouver des espaces de réunion, en particulier des box libres pour les réunions brèves avec peu de participants.
- Moins d'espaces de rangement.
- Plus de fréquentation des sanitaires, alors que déjà dans la situation actuelle, il arrive souvent qu'on ne puisse pas s'essuyer les mains (rouleaux de tissu entièrement déroulés et non remplacés), sans parler de la ventilation qui est insuffisante.
- Température intérieure plus élevée en été, du fait du nombre plus élevé d'occupants, dans les zones où la climatisation est déjà insuffisante.

Les conséquences sur la sécurité, notamment en cas d'incendie, devraient aussi être examinées.

Les engagements qui avaient été pris par la Direction en 2009, notamment 9,5 m² par poste de travail et pas plus de 50 postes dans un 'open space', ne seraient plus du tout tenus. Pourtant, ces engagements avaient été pris notamment auprès des collègues de Meudon pour les inciter à venir sur Saint-Ouen. Ainsi, au 5^{ème} étage de Kappa, il y aurait un 'open space' avec 73 bureaux !

Rappelons les recommandations de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) fournies dans sa fiche de sécurité ED23 :

- 10 m² par poste de travail, hors allées de circulation et hors salles de réunion ;
- pas plus de 10 personnes par open-space ;
- espacement d'au moins 1,80 m entre le bord du plan de travail et la limite du poste de travail (cloison, séparation, ...) pour laisser la place au siège et au passage d'une personne derrière.

Aucune de ces recommandations ne serait respectée avec le projet de la Direction !

⇒ **Nous refusons que la surface moyenne par poste de travail soit diminuée.**

⇒ **Le rapport entre le nombre de box et salles de réunions et le nombre de salariés ne doit pas être dégradé.**

Si la Direction maintient son projet, **nous demandons au CHSCT de voter la réalisation d'une expertise indépendante** par un organisme spécialisé pour en mesurer les conséquences en termes de conditions de travail, de sécurité et de santé.

POUR LES TROIS JOURS DE PONTS SUR OMEGAT AUSSI, SIGNEZ LA PETITION !

Omegat est le seul établissement d'ATAGORA à ne pas bénéficier des trois jours de ponts en plus des jours de congé payé légaux et conventionnels et en plus des jours de RTT issus de l'accord ARTT de 1999. Le personnel d'OMEGAT a donc trois jours de congé en moins par rapport aux personnels de TIS Saint-Ouen et de CSY, alors que ces trois établissements ont une direction des ressources humaines commune.

Qu'est-ce qui justifie une telle différence de traitement sur un même site ? **Rien !**

Y a-t-il une compensation pour les salariés d'OMEGAT ? **Aucune !**

Un avantage que les salariés des deux autres établissements n'auraient pas ? **Aucun !**

Pour mettre fin à cette inégalité arbitraire, nous vous appelons à signer la pétition ci-dessous.

Nous, soussignés, demandons à la Direction d'harmoniser les droits collectifs à congés sur les trois établissements ATAGORA et pour cela d'accorder au personnel d'OMEGAT trois jours de ponts par an, en plus des jours CP et RTT auxquels il a déjà droit.

NOM	PRENOM	établissement	SIGNATURE